



**VILLE DE COULOUNIEUX-CHAMIER
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX**

Evaluation environnementale du projet de parc d'activités de Cré@Vallée Est

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'Environnement, une participation du public par voie électronique est ouverte sur le territoire de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, pour une durée de 30 jours consécutifs, du jeudi 15 février 2024 à 8H30 au vendredi 15 mars 2024 à 16H30, aux fins de soumettre au public les dispositions de l'évaluation environnementale du projet d'aménagement du parc d'activités économiques de Cré@Vallée Est, sur la commune de Coulounieix-Chamiers.

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique est composé :

- D'une notice explicative présentant la procédure, le contexte et les objectifs du projet, ainsi que la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale ;
- Du permis d'aménager du parc d'activités économiques de Cré@Vallée Est ;
- De l'étude d'impacts relative au projet ;
- De l'avis de l'autorité environnementale sur cette étude d'impacts.

Il est consultable via le lien suivant, sur un site internet dédié : <https://registre.agrn.fr/ep.php?idep=78>.

A l'issue de la mise à disposition du public, le projet d'aménagement du parc d'activités économiques de Cré@Vallée Est pourra éventuellement être amendé afin de tenir compte des observations de l'autorité environnementale et des personnes ayant fait des observations lors de la participation du public. Par la suite, le permis d'aménager relatif au projet pourra être accordé par Monsieur le Maire de Coulounieix-Chamiers.

Des informations sur le projet d'aménagement du parc d'activités économiques de Cré@Vallée Est peuvent être demandées auprès du directeur général des services du Grand Périgueux et du service Grands projets – Maîtrise d'Ouvrage du Grand Périgueux.

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra déposer ses observations propositions et contre-propositions selon les modalités suivantes :

- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'adresse suivante : <https://registre.agrn.fr/ep.php?idep=78>. Des observations peuvent y être déposées via un formulaire en ligne. Les pièces jointes éventuelles ne devront pas dépasser 50 Mo. Un lien est également disponible sur les sites internet du Grand Périgueux et de la Ville de Coulounieix-Chamiers.

- soit les adresser par écrit à Monsieur le Président du Grand Périgueux, domicilié à la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, Espace Aliénor – 255 rue Martha Desrumaux – 24000 PERIGUEUX.
- soit par courriel à l'adresse électronique : enquete.publique@grandperigueux.fr, en portant la mention « participation du public sur le parc d'activités économiques de Cré@Vallée Est ».

Ces correspondances devront être faites durant la durée légale de la mise à disposition du public, soit du jeudi 15 février 2024 à 8H30 au vendredi 15 mars 2024 à 16H30, heure légale française.

Le projet d'aménagement du parc d'activités économiques de Cré@Vallée Est est soumis à autorisation environnementale. Le projet contenant l'étude d'impacts a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale de la région Nouvelle Aquitaine le 29 octobre 2021. L'avis de l'autorité environnementale n° MRAE 2022APNA29 en date du 15 février 2022 figure dans le dossier de participation du public.

Le public pourra consulter la synthèse des observations, les réponses à celles-ci et les conclusions et décisions pendant une durée minimale de 3 mois, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, au siège du Grand Périgueux, ainsi que sur les sites internet de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux et de la Ville de Coulounieix-Chamiers.

Cet avis sera affiché notamment à l'Hôtel de Ville de Coulounieix-Chamiers, au siège de l'Agglomération du Grand Périgueux, sur le site du projet, et publié par tout autre procédé en usage.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux et sur celui de la Ville de Coulounieix-Chamiers.